

PORTRAIT DE L'IMMIGRATION DE TURQUIE

DOĞAN ÖZGÜDEN

INFO-TURK



**PORTRAIT
DE L'IMMIGRATION
DE TURQUIE**

Doğan ÖZGÜDEN

INFO-TURK
Novembre 1984

Cette brochure, qui a pour but de faire connaître l'immigration turque et ses problèmes, est un recueil de plusieurs études qui avaient été publiées dans des différentes revues.

Le Chapitre I est constitué par un article paru d'abord intégralement dans la revue "Points critiques" de Juillet 1984 sous le titre "Les immigrés les plus étrangers", puis reproduit par l'Agenda Culturel de Novembre 1984.

Le Chapitre II se base sur les articles de même auteur publiés dans le "MRAX-Information" d'Octobre 1983 et le "Bulletin Info-Türk" de Novembre 1984.

COUVERTURE: Dessin du caricaturiste turc Faruk Cagla, exposé dans l'exposition intitulée "Ceux qui travaillent à l'étranger", organisée par Info-Türk en juin 1983 dans les salles de l'IPC.

INFO-TURK

Section de
Recherche-Traduction-Documentation

Rue des Eburons 31 - 1040 Bruxelles
Tél: 230 34 72

D/1984/2198/52

PREFACE

L'arrêt de l'immigration des pays non-CEE en 1974 était le premier tournant dans la vie des immigrés originaires de Turquie qui avaient fait leur entrée dans le marché d'emploi européen pendant les années 60.

Dix ans plus tard, en 1984, c'est le deuxième tournant dans la vie de cette immigration la plus jeune de la Communauté européenne. Les 11-12 novembre, un week-end sanglant en France: trois morts, tous ressortissants de Turquie...

"Une grande peine, une grande pitié...", devait déclarer le président de la République François Mitterrand qui s'est incliné devant la dépouille mortelle d'une victime. *"Beaucoup de français éprouvent avec moi une révolte contre cette violence qui gagne du terrain. Il faut qu'elle en perde."*

Beaucoup, mais pas tous. Par exemple, Le Pen, chef du Front National français, répétait toujours: "Nous sommes prêts à prendre les armes pour empêcher la destruction de la France... Les travailleurs migrants sont le plus grand désastre pour des pays à faible natalité..."

En effet, les actes criminels qui prennent pour cible en particulier les Turcs et les Nord-Africains ne datent pas d'aujourd'hui ou de hier. Avec la montée de la crise, afin d'en escamoter les causes réelles, la droite, pas seulement en France mais dans tous les pays industrialisés, avait ouvert la chasse aux immigrés présentés comme boucs émissaires de tous les maux dont souffre la communauté européenne.

De plus, ce sont toujours les travailleurs immigrés ressortissants des pays non-CEE que visent prioritairement les mesures restrictives prises par les gouvernements européens au plan social.

La communauté turque a-t-elle une part de responsabilité dans la genèse du crime, elle que les milieux xénophobes accusent si souvent de ne pas vouloir s'intégrer dans la société d'accueil, provoquant ainsi l'hostilité de la population autochtone?

Écoutons le directeur technique de la fonderie Huard où travaillent la plupart des membres de la Communauté turque de Châteaubriant: "Les Turcs que nous avons fait venir il y a plus d'une dizaine d'années, nous donnent toute satisfaction, il n'y a jamais eu de problèmes avec eux."

Quelle est l'origine de ces immigrés? Quel est leur bagage culturel, social et politique? Le premier chapitre de cette brochure tentera de répondre à ces questions souvent posées dans les sociétés d'accueil.

Quant au deuxième chapitre, l'auteur y analyse les problèmes actuels rencontrés par des ressortissants turcs en Europe.

L'étude se termine par des données statistiques récentes qui complètent le portrait de l'immigration turque.

1

LES IMMIGRES LES PLUS ETRANGERS

- Quelle est la différence entre E.T. et un Turc?
- E.T. a toujours envie de retourner au lieu d'où il vient...
- Les rats, pourquoi utilisent-ils des patins à roulettes?
- Pour arriver aux poubelles avant les Turcs!
- Un Allemand, un Français et un Turc attendent devant une chambre. L'Allemand y entre, tout de suite il se précipite dehors: "Au secours, il y a un rat!"
Le Français y entre. Même scénario...
C'est le tour du Turc. Il y entre. Quelques secondes plus tard la porte se rouvre. Un rat s'enfuit: "Au secours, un Turc!"
- Quelle est la différence entre les Turcs et les Juifs?
- Les Juifs, ils ont déjà eu leur tour!
- Le Führer n'a pas eu le temps de faire construire l'autoroute la plus vitale pour les Allemands. Laquelle?
- L'autoroute Istanbul - Auschwitz...

Ce sont là quelques-unes des blagues infâmes qui circulent dans les bistrotts de Berlin, de Cologne, de Francfort. Des incendies criminels sont perpétrés contre des foyers de travailleurs turcs, sur les murs on badigeonne "Turcs dehors!". Et un autocollant de renchérit: "Arrêtez la vivisection. Prenez des Turcs!"

Un retour à la période honteuse de l'histoire allemande? Peut-être pas encore... Mais qui sait ce qui pourrait arriver demain à ces nouveaux boucs émissaires de l'Allemagne fédérale, qui n'est pas immunisée contre les conséquences de la crise économique européenne.

Toutefois, pour le moment, le capitalisme allemand a encore besoin de la main-d'œuvre turque pour les travaux que refusent de faire les travailleurs allemands.

Il y a deux ans, la Centrale pour l'éducation politique, un organisme officiel de formation civique de RFA, publiait à Bonn un scénario de politique-fiction pour, disait-elle, "mettre en garde devant la montée du racisme":

"La RFA respire: depuis minuit, le dernier des 4.629.800 immigrés, un Turc, vient de quitter le sol allemand à bord de sa Mercedes en direction de la mère-patrie. Berlin-Ouest a perdu 230.000 habitants en une nuit. Les hauts fourneaux se sont éteints. Chez Volkswagen, les trois quarts des ouvriers sont absents. Les chantiers sont paralysés, la construction immobilière et les ponts et chaussées crient à la faillite. Dans les écoles, il manque la moitié des élèves dans certaines classes. Le salaire des femmes de ménage monte en flèche par manque de candidates. Sur les trottoirs, les détritrus s'amoncellent, il n'y a plus personne pour vider les poubelles." (*Le Point*, 10 octobre 1983).

Personne? Peut-être des rats qui n'ont plus besoin de patins à roulettes pour y arriver avant les Turcs...

En Belgique, l'hystérie anti-immigrés n'est pas encore au même niveau qu'en Allemagne fédérale. Pour le moment, elle se manifeste de façon plus discrète. On parle très souvent du "seuil de tolérance". A part

quelques organisations d'extrême droite et quelques bourgmestres et politiciens nolsiens, personne n'ose prendre une position anti-immigrés.

Un Gol, pour pouvoir faire avaler son projet anti-immigrés, doit l'assaisonner de quelques articles portant sur la pénalisation des actes racistes.

Mais si vous êtes étranger et si vous n'avez pas une gueule de Turc ou de Marocain, vous pouvez entendre n'importe où des conversations xénophobes... Dans une boutique, dans le bus, dans un bistrot... Un acte de délinquance dont l'auteur est inconnu... "Sans doute un étranger..."

Quand on parle des immigrés de façon méprisante, l'image véhiculée dans les têtes, c'est toujours celle d'un Turc ou d'un Marocain. Les Turcs ne sont pas la cible unique de la xénophobie et du racisme. Ce n'est pas étonnant. En Allemagne, ce sont les Turcs qui sont sacrifiés sur l'autel de la xénophobie, parce que l'immigration turque y est la plus nombreuse par rapport aux autres immigrations. A chacun ses "bougnoles"! Les "bougnoles" des Allemands, ce sont les Turcs, individus au fameux teint basané, plus faciles à haïr que les "bons immigrés", grecs, yougoslaves, italiens qui sont considérés comme des Européens plus blancs que les travailleurs venus d'Anatolie... Il faut tenir compte aussi de leur culture et de leur religion qui ne sont pas semblables à celles des autres Européens...

Quant à la Belgique, les Turcs ne sont pas seuls. Il y a leurs coreligionnaires, les Marocains, qui sont plus nombreux que les Turcs. Quand on parle du "seuil de tolérance", de la restriction du droit de regroupement familial ou bien de la délinquance, ceux qui sont visés, ce sont uniquement les Turcs et les Marocains.

De ces deux communautés musulmanes, ce sont les Turcs, les derniers arrivés, qui sont les plus isolés, les moins organisés et surtout les plus incompris.

Quand ils ont fait pour la première fois la "une" de la presse belge à cause de l'incendie de Saint-Josse en 1982 dont 11 Turcs ont été victimes, *Le Soir* du 26 avril 1982 écrivait: "Ils sont les plus difficiles à approcher aussi: ils sont tellement différents de nous".

En quoi les Turcs diffèrent-ils aux yeux des Belges? Le même journal y apportait la réponse suivante:

"Leur manière de s'habiller (les larges pantalons surmontés d'amples et lourdes jupes des femmes toujours attifées d'un foulard noué sur les cheveux, de manger, de se comporter, de vivre entre eux...

"A la maison, on est strict. Dur avec les femmes, dur avec les enfants, dur avec soi-même. On est musulman, très religieux avant tout.

"Délinquance? Connais pas: le taux de délinquance des Turcs est proche de zéro. Peut-être aussi parce que, derniers arrivés, les Turcs n'ont pas encore vu grandir une importante seconde génération ni turque ni belge, mais déboussolée.

"Leurs familles sont souvent nombreuses. Trois, quatre, cinq, même six enfants. La taille des ménages turcs est la plus grande en Belgique: 3,85 en moyenne contre 2,74 pour les familles belges ou 3,40 pour les familles marocaines. Groupe fermé, disions-nous. Les raisons en sont multiples. D'abord ils sont les derniers arrivés, dans une période de crise où l'on constate une diminution de l'esprit d'ouverture qui commençait à se développer en Belgique. Ensuite à cause des très grandes différences culturelles, religieuses, de mentalité et de comportement quotidien. Enfin, aussi parce

que la plupart des Turcs ne pensent qu'à une chose: regagner leur pays".

Le retour?

C'est vrai: pas seulement les Turcs de Belgique, mais tous leurs compatriotes dispersés dans les pays industrialisés du monde, y compris les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ainsi que les pays du Moyen-Orient et la Lybie, ne pensent qu'à une seule chose: le retour au pays d'origine, après avoir économisé un peu d'argent qui devrait leur permettre de s'installer comme petit entrepreneur. Comme tous les autres immigrés... les Italiens, Espagnols, Portugais, Grecs, Nord-Africains, arrivés avant eux, n'avaient-ils pas caressé de longues années durant l'idée de regagner leur pays dès que possible? Certains sont rentrés, suite aux changements intervenus dans la situation économique ou politique, mais la majorité reste toujours et essaie de s'intégrer dans la société d'accueil.

Vingt-trois ans après l'arrivée du premier travailleur turc dans le cadre des accords bilatéraux avec les pays industrialisés de l'Europe, cette communauté se trouve, elle aussi, à un tournant. Au cours de cette période, au moins une deuxième génération a atteint l'âge de la scolarisation, et a même fait son entrée sur le marché de la main-d'œuvre. Une génération dont les langues véhiculaires sont différentes de leurs langues maternelles. Une génération qui connaît le mode de vie du pays d'accueil mieux que celui de son pays d'origine. Il faut tenir compte du fait que sur une population turque de 63.587, 30.000 appartiennent à cette deu-

xième génération qui s'accroît chaque année de quelque 3.000 personnes, si l'on inclut les nouveaux nés.

Donc, malgré son rêve de retour au pays, l'immigration turque n'est plus un phénomène passager, mais fait plutôt partie intégrante de la population de la Belgique.

Isolement

Un autre point: l'isolement de l'immigration turque, est-il uniquement la conséquence de ses caractéristiques nationales? Les propriétaires belges, qui refusent de louer leurs appartements aux travailleurs immigrés turcs, ne sont-ils pas responsables de l'apparition de ghettos turcs dans certains quartiers des communes de Saint-Josse et de Schaerbeek, désertés par les autochtones?

Comme l'admet *Le Soir*, "ils sont le plus souvent les moins bien lotis en matière de logement. Selon une étude de l'Institut national de statistique, les Turcs sont, avec les Marocains, ceux qui bénéficient le moins de commodités dans leurs habitations: 80,1 pc ont l'eau courante à l'intérieur du logement; 25,7 pc ont un W.C. à l'intérieur; 13 pc ont une salle de bain ou une douche; 7,8 pc ont le chauffage central, alors que les moyennes sur l'ensemble des logements du royaume donnent, respectivement, 84,95; 58,12; 41,22 et 28,33 pc".

Qui sont vraiment ces étrangers qui sont les plus étrangers dans la société belge? D'où viennent-ils? Comment vivent-ils? Quels sont leurs mœurs?

Pour franchir les barrières entre les différentes composantes de la société qui nourrissent des préjugés et des sentiments xénophobes, il faut d'abord admettre les différences... Ensuite, au lieu d'une condamnation totale qui aboutit à une politique de rejet ou, tout au moins, à une politique d'assimilation, il faut revaloriser la culture et les mœurs de chaque composante pour assurer une intégration équilibrée en vue de l'enrichissement de la vie sociale et culturelle de la société. Surtout dans une société comme celle de la Belgique qui a déjà un caractère pluriculturel.

C'est vrai, ils viennent d'un pays en voie de développement qui souffre d'un chômage de près de 20 pc et dont le produit national brut annuel est inférieur à 1.000 dollars. Mais les demandeurs d'emploi turcs ne sont pas arrivés en Belgique de leur propre initiative et de manière clandestine. Ils ont été recrutés à partir de 1961 par la FEDECHAR pour travailler dans les charbonnages belges. Dans le cadre du recrutement qui a continué jusqu'en 1974, les travailleurs turcs ont été sélectionnés, conformément à l'accord bilatéral conclu entre la Turquie et la Belgique, parmi la population sachant lire et écrire d'un pays où sur une population de 33,6 millions d'habitants âgés de plus de 6 ans, 38,2 pc étaient analphabètes.

Bien connaître ces étrangers qu'on a fait venir en Belgique pour effectuer les travaux les plus pénibles que les Belges refusaient de faire, et qui ont été exploités par les employeurs belges pendant la période la plus productive de leur vie, c'est là aussi un devoir qui incombe à la société d'accueil.

Historique

Ils arrivent d'un pays lointain après avoir parcouru 3.000 kilomètres, un pays qui, dans les publicités des agences de voyages, est présenté comme un paradis ensoleillé attendant les touristes belges.

Entouré par un pays occidental, la Grèce, deux pays socialistes, l'Union soviétique et la Bulgarie, et quatre pays du tiers monde, l'Iran, l'Irak, la Syrie et Chypre, la Turquie fait partie de la famille européenne en raison de son statut de membre à part entière du Conseil de l'Europe et de l'OTAN, et de membre associé de la Communauté européenne.

Bien que le nom du pays fasse allusion au "pays des Turcs", ce pays est en fait une mosaïque de différentes civilisations et de différentes cultures.

Au carrefour de l'Occident et de l'Orient, la Turquie est un pays occidental avec son urbanisation assez avancée — la moitié de la population vit dans les villes — et avec ses institutions calquées sur le modèle européen, alors qu'elle représente l'Orient pour ceux qui viennent de l'Europe, avec sa population majoritairement musulmane et son paysage hérissé de minarets.

Mais cette population de 47 millions ne se compose pas uniquement de Turcs. Le pays est habité aussi par des Kurdes, des Arméniens, des Grecs, des Juifs, des Araméens et plusieurs petites ethnies d'origines et de religions différentes.

Même la population qui se dit turque n'est pas identique aux peuplades qui, venant de l'Asie, avaient envahi l'Anatolie à partir de 1071. Les tribus turques qui ont constitué d'abord l'Empire Seldjouki et ensuite l'Empire ottoman se sont mélangées au cours de

ces neuf derniers siècles avec les peuples qui s'y trouvaient avant l'occupation turque, à savoir les descendants des Hittites, Lydiens, Phrygiens, Ioniens, Gréco-romains, Urartous, Arméniens, Perses, Kurdes et Arabes qui avaient tous constitué de grandes civilisations à leurs époques.

Il est vrai que ce mélange n'a pas toujours été un processus naturel. Surtout à l'époque de l'Empire ottoman, l'Etat central despotique où le Sultan portait aussi le titre de Calife, chef spirituel de tous les musulmans, a très souvent recouru à des méthodes tyranniques pour assimiler ces peuples, sans hésiter de massacrer ceux qui résistaient.

Alors qu'au début la répression s'exerçait au nom de la suprématie de l'Islam, à partir du XIXe siècle, parallèlement à la montée du nationalisme turc, tous les peuples qui ne s'identifiaient pas avec les Turcs ont été la cible des pratiques assimilationnistes. La plus récente et la plus tragique de celles-ci était dirigée contre les Arméniens qui luttèrent pour leur indépendance et dont près d'un million et demi ont été victimes d'un génocide ou de déportations.

Quant aux Juifs, qui étaient au nombre de 30.000 il y a vingt ans, ce sont pour la plupart des Juifs séfardes d'Espagne et du Portugal qui s'y étaient réfugiés par suite de l'Inquisition. Mais une partie importante des Juifs de l'Empire ottoman ont été forcés de se convertir à l'Islam au XVIIe siècle et ont formé une communauté portant le nom de Dönmes (Convertis).

Il faut souligner que ni tous les Turcs ni tous les musulmans n'étaient à l'abri des tentations répressives. En effet, au cours de l'histoire ottomane, la partie alaouite de la population musulmane a toujours subi la terreur des musulmans orthodoxes, c'est-à-dire les Sun-

nites qui étaient et sont toujours majoritaires et au pouvoir.

Une des premières victimes de la terreur du Sultan a été le mouvement du Cheikh Bedreddin, un penseur turc dont les idées communisantes avaient rassemblé, au début du XVe siècle, des dizaines de milliers de Turcs, Grecs, Juifs en Anatolie occidentale et dans les Balkans pour protester contre la tyrannie et l'injustice sociale. Par la suite, plusieurs soulèvements populaires de paysans turcs ont été écrasés dans le sang.

République et coups d'Etat

Après la proclamation de la République, le nationalisme turc a pris une coloration chauviniste, niant jusqu'aujourd'hui l'identité nationale des Kurdes. Dans le langage officiel le mot Kurde n'existe pas et cette population musulmane, forte de plus de dix millions, est considérée comme étant "des Turcs montagnards"!

Le traité de Lausanne signé en 1923, qui constitue la base de la nouvelle république turque, n'a pas garanti les droits nationaux des Kurdes, alors qu'il reconnaît aux minorités chrétiennes le droit à l'autonomie culturelle et religieuse. Mais malgré ces garanties, celles-ci n'ont pu échapper aux pratiques ségrégationnistes et la grande majorité des Grecs et Arméniens ont été forcés de quitter le pays. Aujourd'hui l'ensemble des chrétiens ne dépasse guère une centaine de milliers.

Le dernier exode chrétien de Turquie est celui des Araméens, une petite minorité dont la plupart sont

arrivés au cours de cette décennie en Europe et bénéficient actuellement du statut de réfugié politique en Suède, aux Pays-Bas et en Belgique.

La terreur d'Etat constitue toujours un des traits principaux de la République. Dans le but de supprimer d'une part, toute résistance populaire contestant les privilèges de la jeune bourgeoisie turque et la domination politique, économique et militaire des Etats-Unis sur le pays, et d'autre part, pour tenir toute la population sous l'emprise de l'endoctrinement chauviniste, les militaires interviennent très souvent dans la vie politique. Ces interventions se manifestent soit par la proclamation de la loi martiale, soit par des coups d'Etat militaires.

Le dernier coup d'Etat est intervenu en 1980, la Constitution relativement démocratique a été abolie, une junte de cinq généraux agissant en qualité d'organe législatif a dissous tous les partis politiques, fermé tous les syndicats et associations progressistes, traduit des dizaines de milliers d'intellectuels, de dirigeants ouvriers et de militants kurdes de gauche devant les tribunaux militaires et mis sur pied une "démocratie" militariste. (Voir: *Info-Türk*, "La 'démocratie' militariste en Turquie", Bruxelles, 1983).

La terreur d'Etat permanente, qui se poursuit depuis des siècles, exerce sans aucun doute une influence sur le comportement des Turcs. Un lavage de cerveau effectué dans toutes les institutions scolaires ainsi que par les mass-médias, prêche la supériorité de la race turque. Pour maintenir une stabilité politique en faveur des classes dominantes, on répète à chaque occasion que le pays habité par cette nation supérieure serait entouré de forces "hostiles", Russes, Bulgares, Grecs, Arméniens, et que pour pouvoir riposter à leurs

menaces, il faut que la Turquie soit une puissance militaire et que toutes les ressources du pays servent au renforcement de l'Armée et à la création d'une industrie de guerre. 25 pc du budget national sont consacrés aux dépenses militaires. Forte de plus d'un demi-million de soldats, l'armée turque est la quatrième de l'Alliance atlantique.

Cette militarisation de la Turquie coïncide avec les desseins de l'OTAN qui a besoin d'un avant-poste puissant aux confins du Moyen-Orient. Quant aux démocraties européennes se soumettant aux conseils des Etats-Unis, elles continuent à donner leur bénédiction à ce régime répressif et le gardent au sein des institutions européennes malgré le fait que celui-ci viole toujours les libertés et les droits fondamentaux garantis par la Convention européenne des Droits de l'Homme dont la Turquie est, elle aussi, signataire.

Contours culturels

La constatation du *Soir*, à l'égard des immigrés turcs, "Dur avec les femmes, dur avec les enfants, dur avec soi-même...", c'est le produit d'un régime dur qui ne tolère jamais de critiques, de pluralisme, ni la moindre ouverture d'esprit.

Mais derrière cette apparence, il y a des êtres humains qui sont eux-mêmes toujours opprimés et qui essaient de sauvegarder leur dignité humaine en se réfugiant dans cette dureté.

Malgré tout l'endoctrinement et toutes les pressions, les ressortissants turcs portent les traits de différentes cultures et des différentes civilisations qui ont contribué à la formation de la société actuelle en Turquie.

Ils sont majoritairement musulmans, mais le mode de vie islamique a subi beaucoup de transformations avec, d'une part, l'apport des Turcs d'Asie centrale et, de l'autre, avec l'insertion des moeurs et des coutumes des communautés qui existaient en Anatolie avant l'arrivée des Turcs.

Prenons le statut de la femme de Turquie, qui constitue un point d'interrogation pour les Occidentaux.

Les Turcs ont adopté l'Islam comme religion à partir du IXe siècle. Jusqu'alors, pendant leur période païenne en Asie centrale, les tribus turques avaient eu une structure sociale de type matriarcal. Pour cette raison, la soumission de la femme n'a jamais été au même niveau que dans les autres pays islamiques.

Grâce aux réformes bourgeoises du pouvoir kémaliste, le mode de vie a subi une série de changements profonds.

D'abord, les deux piliers de l'orthodoxie islamique ont été détruits avec l'abolition du Sultanat en 1922 et celle du Califat en 1924. Par la suite, l'Etat turc a été laïcisé pour empêcher l'intervention des religieux dans les affaires d'Etat. Les réformes visant à l'adoption de l'écriture latine, le remplacement du calendrier islamique par celui en vigueur en Occident, l'occidentalisation de la tenue vestimentaire, la fermeture des écoles et des cercles religieux se sont succédé sans relâche.

Les initiatives les plus importantes de Kemal Atatürk visaient l'émancipation de la femme. Elles reçurent d'abord le droit de vote et furent éligibles aux conseils municipaux, plus tard à l'Assemblée nationale. Ces modifications entraînaient aussi des changements dans leur attitude et dans leur aspect traditionnel, comme le port du voile. Les réformes de 1934 ont in-

terdit la polygamie et ont donné à la femme les mêmes droits de scolarisation. Mais du fait que les changements ne se sont pas effectués au même rythme dans la vie économique et que les masses paysannes sont restées soumises à des conditions de vie arriérées, cette évolution s'y est manifestée plus lentement que dans les centres urbains.

D'ailleurs, comme on l'a indiqué ci-dessus, le caractère répressif de l'Etat turc a toujours empêché le développement d'une vie démocratique qui correspond aux normes des pays européens.

Les classes dominantes, pour pouvoir soumettre en permanence les masses populaires à un climat d'intimidation, n'ont pas hésité de temps à autre à tolérer la re-politisation de l'Islam orthodoxe (sunnite), ce qui a toujours abouti à une vague de terreur contre les autres sectes et religions ainsi qu'à l'encontre des non-croyants ou des croyants non-pratiquants.

Un autre élément de la répression est le mouvement néo-fasciste qui a été organisé et dirigé, avec le soutien actif de l'Armée turque, par le Parti d'Action nationaliste (MHP) de l'ex-colonel Turkes. La violence politique qui faisait quelque 20 victimes par jour avant le coup d'Etat militaire, a été déclenchée par les commandos "Loups Gris" de ce parti et a fourni le prétexte à l'intervention de l'Armée.

Les autorités du pays d'origine et l'immigration

Nul doute, cet endoctrinement et cette terreur se manifestent aussi parmi les immigrés originaires de Turquie, dont le nombre actuel s'élève à 2,5 millions. "Un groupe fermé... Le plus difficile à approcher aus-

si...". C'est vrai. Mais, s'ils se trouvent enfermés dans leurs ghettos, ce n'est pas seulement à cause "des très grandes différences culturelles, religieuses, de mentalité et de comportement quotidien ou parce qu'ils ne pensent qu'à regagner leur pays", mais aussi parce que les autorités turques, avec le soutien des grands médias turcs et des milieux religieux et d'extrême-droite, exigent d'eux qu'ils restent dans ces ghettos.

Pour les autorités turques, l'immigration originaire de Turquie est une importante source de devises pour un pays qui souffre toujours du manque de "hard currency". Les renvois des travailleurs immigrés atteignent quelques 2 milliards de dollars par an, couvrant ainsi la moitié du déficit extérieur annuel. L'intégration de ces immigrés dans la société d'accueil peut les amener à dépenser ou à bien placer leurs économies dans ce pays au lieu de les envoyer en Turquie.

Deuxièmement, le régime répressif turc est toujours condamné à l'isolement au plan international à cause de la campagne de protestation des forces démocratiques européennes contre les pratiques anti-démocratiques et inhumaines dans ce pays. Le seul moyen lui permettant de contrecarrer cette campagne est d'amener les travailleurs immigrés se trouvant dans les pays européens, à prendre position en faveur du régime turc.

Pour les milieux islamiques orthodoxes, les travailleurs immigrés qui, dans un environnement étranger, s'attachent de plus en plus aux valeurs religieuses afin de sauvegarder ainsi leur identité, constituent un terrain fertile à l'implantation de l'Islam dans les pays européens, rêve qui n'avait pu être réalisé ni par les Maghrébins au Moyen Age ni par les conquérants ottomans au XVe et XVIe siècles.

Le mouvement néo-fasciste turc, lui aussi, a trouvé un champ de manoeuvre dans l'immigration. En recourant à l'endoctrinement chauviniste visant à inculquer la suprématie de la race turque, les Loups Gris ont assuré la logistique de leurs organisations para-militaires grâce aux contributions financières de leurs sympathisants parmi les immigrés.

Les mosquées ou les associations qui ont pour but la construction de mosquées et le rapatriement des corps des défunts, créées par les immigrés, ont aussitôt été récupérées soit par les intégristes soit par le mouvement néo-fasciste.

Après le coup d'Etat de 1980, parallèlement à la restructuration de l'Etat turc, selon les options fascisantes des putchistes, le gouvernement militaire a ordonné à ses ambassades de prendre des initiatives visant à placer toutes ces mosquées et associations sous le contrôle absolu de l'Etat. Dans cette perspective, l'ambassade de Turquie à Bruxelles a chargé ses délégués aux affaires sociales et religieuses de regrouper toutes les associations religieuses dans une fédération.

Dans le même temps, les 23 mosquées turques existant en Belgique ont été regroupées dans une fondation dont le président n'est autre que le chef des Affaires religieuses de Turquie et le président d'honneur, l'ambassadeur de Turquie à Bruxelles.

Ces associations ne servent pas uniquement à l'encadrement des immigrés de la première génération, mais par le biais des cours de Coran, elles mettent de grands obstacles à l'intégration des enfants d'immigrés à la société belge. Ceux-ci sont forcés de suivre ces cours qui se déroulent totalement en arabe, une langue dont ils ne se servent jamais dans leur vie quotidienne. Avant ou après les heures d'école, ces gosses

qui ont beaucoup d'handicaps en ce qui concerne leur langue maternelle ou les langues en usage en Belgique, s'efforcent d'apprendre par cœur le Coran au lieu de suivre les cours de rattrapage du programme scolaire.

Les mass-médias turcs jouent également un rôle important dans l'endoctrinement des immigrés originaires de Turquie. Les grands quotidiens tels que *Hürriyet*, *Milliyet* et *Tercüman*, s'étant rendu compte que la population immigrée forte de 2,5 millions constituait un marché considérable, publient depuis le début des années 70 une édition spéciale destinée aux ressortissants turcs à l'étranger. En Turquie, les radios d'Etat turques assurent 24 heures sur 24 des émissions spéciales en langue turque destinées au même public. (*Info-Türk*, Immigration turque et Mass-Media, Bruxelles, 1983.)

Toutes ces publications et émissions ne servent qu'au lavage de cerveau en inculquant la suprématie de la race turque et de l'Islam, et à la propagande des options politiques et culturelles du régime turc.

Nul doute que l'impact de cet indoctrinement sur les communautés turques se manifeste à des degrés différents selon les pays ou les régions où elles se trouvent, ou en fonction des travaux pour lesquels ces travailleurs ont été embauchés.

Reprenons le cas des femmes.

Les femmes turques, qui avaient été recrutées directement par les grandes entreprises allemandes, jouissent d'une liberté considérablement élargie et peuvent participer à la vie sociale grâce à leur indépendance économique, alors que celles que leurs époux avaient fait venir en Belgique dans le cadre du regroupement familial, se trouvent toujours dans un état de soumission.

De même, les travailleurs immigrés qui avaient déjà eu une expérience syndicale en Turquie peuvent plus facilement résister à cet endoctrinement et s'intégrer à la vie sociale et culturelle de la société d'accueil. C'est plutôt le cas des travailleurs qualifiés qui ont été engagés par les grandes entreprises industrielles.

Quant aux immigrés turcs en Belgique, la plupart d'entre eux sont venus des campagnes d'Anatolie, des environs de la ville d'Emirdag. Les hommes travaillent dans les charbonnages en Wallonie et en Flandre, dans les entreprises de construction à Bruxelles. Ceux qui travaillent dans les grandes usines sont très rares.

A cause du manque de qualification professionnelle et de la méconnaissance de la langue, les femmes ne sont employées que dans le secteur du nettoyage, avec un statut de travailleuses à mi-temps qui les prive de toute une série de droits sociaux.

En plus des éléments que nous avons déjà examinés ci-dessus, ces rapports de travail rendent encore plus difficile une intégration des ressortissants turcs dans la vie sociale et culturelle de la Belgique.

Les associations progressistes

En concurrence avec les associations qui se trouvent sous l'emprise des milieux de droite et de l'ambassade de Turquie, une poignée d'associations progressistes, constituées généralement par des ressortissants turcs qui avaient déjà été conscientisés en Turquie, tentent de surmonter les barrières qui condamnent la communauté turque à rester enfermée dans ses ghettos.

Mais la campagne d'intimidation lancée après le

coup d'Etat militaire rend cette tâche de plus en plus ardue.

Après le coup d'Etat militaire, tous les opposants au régime turc à l'étranger étaient dénoncés par l'ambassade comme des traîtres.

Depuis l'adoption par la junte militaire de deux nouvelles lois concernant le Code de nationalité et l'attribution des passeports nationaux, les ressortissants turcs qui participent aux actions de ces associations se trouvent confrontés aux menaces suivantes:

- privation du passeport turc ou
- privation de la nationalité turque.

La seconde mesure vise aussi la saisie par l'Etat de tous les biens appartenant à ceux qui perdent la nationalité turque. Cela constitue la menace la plus grave pesant sur les travailleurs immigrés qui ont consacré toutes leurs économies à l'achat d'immeubles et de biens dans leur pays d'origine.

Toutes ces mesures qui ont pour effet de condamner les associations progressistes à une perte d'influence, offrent beaucoup de possibilités aux associations de droite pour élargir leur influence à l'abri de toute concurrence.

Malheureusement, force est de constater que les syndicats belges auxquels la plupart des travailleurs turcs sont affiliés, restent indifférents à leur sort.

Alors que le gouvernement belge ne songe qu'à se débarrasser des Turcs et des Marocains, même les partis progressistes belges disposant d'un poids numérique au Parlement, ne s'efforcent pas de définir une politique cohérente visant à l'intégration de ces immigrés les plus défavorisés dans la société belge.

Compte tenu du fait qu'en dépit de toutes les tentatives de se débarrasser d'eux, le gros de l'immigra-

tion n'est pas de nature passagère et que, loin de diminuer, leur nombre ira en augmentant avec l'émergence de la deuxième et de la troisième générations, cette indifférence n'aura pour effet que de perpétuer des ghettos qui seront les foyers de crises sociales profondes en Belgique, et ceci dans un avenir assez proche.

Si l'on souhaite que la Belgique conserve sa vitalité et enrichisse ses valeurs sociales par l'apport de diverses cultures, il faut donner à tous les immigrés, dont les Turcs et les Marocains, le droit et la possibilité de s'intégrer à la vie sociale de la Belgique, avec égalité de droits, en conservant et en développant aussi leurs valeurs culturelles propres. Et ceci, sans permettre aux régimes des pays d'origine d'endoctriner leurs ressortissants que, des années durant, ils ont exportés comme des marchandises vers l'Europe...

2

L'IMMIGRATION TURQUE ENTRE DEUX FEUX

Les derniers actes racistes sanglants ayant lieu en France nous permettent une fois de plus d'exposer l'attitude hypocrite du régime d'Ankara vis-à-vis des travailleurs immigrés originaires de Turquie.

Parmi les réactions, parfois très sincères, enregistrées au lendemain de l'assassinat par le patronat, en France, du jeune travailleur immigré Kemal Ozgün, on a également noté une forte réaction venant d'Ankara. Les autorités turques, tout en faisant allègrement l'amalgame avec les actes de violence de militants arméniens contre des diplomates turcs, ont accusé le gouvernement français de ne pas prendre les mesures nécessaires afin de sauvegarder la vie de leurs ressortissants. La presse turque a exploité ce meurtre en le présentant comme une nouvelle preuve de l'hostilité française à l'égard des Turcs.

En revanche, aucun journal turc n'a cité le fait que la victime de cet assassinat était un réfugié politique d'origine kurde qui avait été contraint de fuir son pays natal à cause de la répression en Turquie.

En effet, les réfugiés politiques qui constituent une catégorie importante au sein de l'immigration originaire de Turquie, sont souvent contraints de vivre dans des conditions misérables. C'est pour cette raison que Kemal Ozgün et ses camarades étaient obligés de travailler dans la petite usine de matériaux de construction à Epône, quelques fussent les conditions salariales, dans le seul but de pouvoir survivre.

Le quotidien *Hürriyet* du 24 novembre 1984 affirme que 110.000 citoyens turcs ont demandé l'asile politique à l'étranger depuis le coup d'Etat de septembre 1980. Se référant à des chiffres du Ministère de l'Intérieur, le même journal signale que 6.511 activistes politiques, recherchés en Turquie, ont trouvé refuge à l'étranger.

Les larmes versées par les dirigeants et les journaux turcs sur la mort de Kemal Ozgün ne sont, dès lors, que des larmes de crocodile. L'enterrement d'Ozgün en Turquie en fournit la preuve. Comme il l'avait souhaité, Kemal Ozgün a été enterré le 19 novembre chez lui, par sa famille, dans son village, sur sa montagne du Kurdistan. Plusieurs dizaines de militaires avaient, pendant les obsèques, la mitraillette pointée sur son cercueil, le doigt sur la détente. Sans ménagement, les militaires, en tenue de commando, poussaient la foule, lui interdisant de pénétrer dans la maison du défunt.

Comme il a déjà été expliqué dans le chapitre précédent, non seulement les opposants du régime qui se sont réfugiés à l'étranger, mais aussi tous les travailleurs immigrés qui ne défendent pas la position d'Ankara se trouvent confrontés à deux menaces précises: privation du passeport national turc ou privation de la nationalité turque.

Selon une déclaration du Ministère de l'Intérieur

Tanrıyar, publiée dans le quotidien *Cumhuriyet* du 4.10.1984, dans le cadre de l'application de ces nouvelles lois, 116 personnes qui, depuis le coup d'Etat, ne se sont pas rendues aux autorités turques auraient été privées de la nationalité turque. Parmi ces 116 personnes, accusées de "mener à l'étranger des activités nuisibles à l'Etat turc", figurent plusieurs leaders politiques, syndicalistes, juristes, hommes de lettres, artistes ainsi que deux animateurs d'Info-Türk. Le Ministre de l'Intérieur a annoncé que 1.177 personnes ont également été privées de la nationalité turque pour avoir refusé de faire leur service militaire en Turquie. Quant à ceux qui ont été privés de la nationalité pour s'être naturalisés dans un autre pays sans en informer préalablement les autorités turques, leur nombre atteint 4.081.

A ce propos il faut rappeler que, non seulement les opposants turcs au régime d'Ankara, mais aussi les étrangers dont les activités sont jugés "nuisibles" par l'Etat turc, deviennent la cible des mesures antidémocratiques du régime actuel. Selon les chiffres du Directeurat Général de l'Administration de police, 11.487 étrangers ont été déclarés "persona non grata". Les listes comportant leurs noms auraient été distribuées à tous les postes de contrôle de passeport en Turquie.

Bien entendu, toutes ces mesures ont pour effet d'étendre l'intimidation qui règne en Turquie au-delà des frontières, et les travailleurs immigrés de Turquie se sentent contraints de tenir compte de toutes les directives et orientations politiques, administratives et idéologiques provenant des missions diplomatiques turques ou des organisations pro-gouvernementales.

Retour des "Allemands"

Les immigrés turcs se trouvent non seulement dans le collimateur des fusils des racistes, mais en plus, c'est eux que visent prioritairement les mesures restrictives prises par les gouvernements européens au plan social. En France, par exemple, un mois avant l'assassinat de trois travailleurs immigrés, le gouvernement socialiste a donné un coup de frein brutal au regroupement familial et a verrouillé de manière radicale ses frontières. Désormais la famille d'un immigré ne pourra plus le rejoindre "automatiquement" et voir sa situation se régulariser par après.

En Allemagne fédérale, le gouvernement de droite poursuit ses tentatives visant à abaisser à six ans l'âge en dessous duquel l'enfant est autorisé à rejoindre ses parents, et à rendre plus compliquée pour les étrangers, nés en Allemagne fédérale ou venus avec leurs parents, la possibilité de se marier dans leur pays d'origine et de faire venir ensuite leur conjoint.

Alors que ces tentatives suscitaient de vives réactions dans les milieux immigrés, le gouvernement allemand a promulgué, le 1er septembre 1983, la "loi pour l'aide au retour" afin de dégager des emplois pour les citoyens allemands au chômage. Les immigrés en chômage total ou partiel, qui acceptaient de regagner leur pays d'origine, se sont vu offrir une prime de 10.500 DM (plus 1.500 DM par enfant) en plus du remboursement de leurs cotisations aux caisses de retraite. Lassés par une administration qui multiplie les tracasseries, inquiets pour leur avenir, intimidés par les actes racistes, 127.268 travailleurs turcs ont sauté sur l'occasion. Si l'on inclut les conjoints et enfants, le nombre des ressortissants turcs, qui ont

quitté la RFA entre le 1er octobre 1983 et le 30 juin 1984, dépasse les 300.000.

Alors que le gouvernement de Bonn présentait ce projet comme une faveur faite aux travailleurs immigrés, ce retour massif a, en réalité, entraîné des conséquences dramatiques pour ceux qui sont rentrés en Turquie.

Tout d'abord, dès le premier moment de leur retour dans leur pays d'origine, ces "Allemands" (Almancılar), comme on les appelle en Turquie, y sont confrontés avec des problèmes de réadaptation.

Surtout les jeunes "Allemands", qui n'ont pas encore d'expérience professionnelle, voient leur avenir bouché en Turquie. Eduqués dans les écoles allemandes, habitués au libéralisme de l'enseignement, ils ne sont pas prêts à affronter la discipline de fer des écoles turques. Quotidiennement, les journaux conservateurs turcs se font l'écho des conflits entre les nouveaux arrivants et leurs éducateurs, reprochant aux enfants d'émigrés leur "amoralité", leur tendance à la révolte où encore leur liberté sexuelle. En fait, il y a peu d'espoir d'intégration pour ces produits de la société européenne de consommation, dans un pays comptant près de 5 million de chômeurs.

De plus, quelques mois après leur départ, les travailleurs turcs qui sont rentrés en Turquie, ont constaté qu'ils avaient été trompés par les autorités allemandes. Alors qu'ils avaient reçu la promesse que leurs primes de retour leur seraient versées toute de suite, même ceux qui avaient quitté la RFA, il y a plus de six mois, n'ont pas encore touché les sommes promises.

D'autre part, selon les chiffres donnés par les journaux turcs, ceux qui ont tiré profit de cette affaire, ce ne sont pas les travailleurs immigrés, mais le gouverne-

ment et le patronat allemands. Le retour massif des travailleurs immigrés a permis aux organismes d'assurance sociale de réaliser des économies estimées à 3 milliards de DM. (*Tercüman*, 16.10.1984).

Dans la foulée de la RFA, les autorités belges ont elles aussi adopté une série de mesures contre l'immigration dans le cadre de la loi Gol.

Mesures répressives en Belgique

Le volet répressif de la loi du ministre Gol prend pour cible surtout les immigrés turcs et nord-africains demeurant en Belgique.

Tout d'abord, les restrictions concernant le regroupement familial:

Etant la dernière arrivée, l'immigration turque se trouve toujours dans le processus de regroupement familial. Le recrutement des travailleurs de Turquie avait commencé en 1961 à la demande de la FEDECHAR, et s'était poursuivi jusqu'en 1974. Quoi de plus naturel qu'en partant pour un pays tout à fait étranger, ils aient préféré s'y rendre seuls en vue de résoudre d'abord les problèmes de logement de leur famille...

A l'arrivée, la plupart des mineurs turcs furent logés dans les foyers du charbonnage attribués aux célibataires, ce qui constituait un obstacle à la vie familiale.

Dans ces conditions, les enfants des immigrés turcs furent contraints de rester en Turquie. Une partie importante des enfants d'immigrés qui fréquentaient l'école en Turquie, devaient - et doivent - attendre la fin de leurs études avant de pouvoir rejoindre leurs parents en Belgique.

Parmi les enfants appartenant à cette catégorie,

certaines n'auront pas encore terminé leurs études à la date de l'entrée en vigueur de la loi Gol.

L'abaissement de l'âge-limite permettant de bénéficier du droit au regroupement familial à 18 ans, aura donc pour effet de priver ces jeunes de la possibilité de rejoindre leur famille en Belgique.

Néanmoins, l'article 10 du projet prévoit que cette limitation sera valable "à moins qu'un accord international liant la Belgique ne prévoit des dispositions plus favorables".

En effet, l'Accord du 16 juillet 1964 entre la Belgique et la Turquie stipule: "*Les travailleurs turcs, occupés régulièrement en Belgique, ont la faculté de se faire rejoindre par leur famille, dès le moment où ils ont travaillé pendant un mois et à condition qu'ils disposent d'un logement convenable pour leur famille. La famille du travailleur comprend l'épouse et les enfants mineurs à charge; dans des cas particuliers, les travailleurs peuvent obtenir l'autorisation de se faire rejoindre par des ascendants à charge.*"

Si on tient compte de l'âge mineur en Belgique, les enfants turcs ne devraient pas subir cette nouvelle restriction.

Quant à la disposition prévoyant que "*l'étranger doit faire venir le conjoint, dans le cadre du regroupement familial, au cours de la même année civile ou de l'année suivante*", elle ne sera plus valable dans le cadre de ce même accord; car, celui-ci donne la faculté aux travailleurs turcs, occupés régulièrement en Belgique, de se faire rejoindre par leur famille, dès le moment où ils ont travaillé pendant un mois et à condition qu'ils disposent d'un logement convenable pour leur famille. Non seulement les enfants mineurs d'âge à charge, mais aussi l'épouse, voire même dans cer-

tains cas particuliers des ascendants en charge peuvent bénéficier de ce droit prévu par l'accord bilatéral. La loi Gol ne peut supprimer ce droit acquis depuis 20 ans déjà.

En ce qui concerne "*l'empêchement des abus du regroupement en cascade*", il s'agit-là d'une mesure tout simplement inhumaine qui touche les ressortissants des pays non-CEE.

Comment peut-on justifier de limiter le droit d'un être humain de choisir son époux ou épouse? Les autorités belges devraient songer aux conséquences tragiques de cette mesure qui ne peut avoir pour effet que de causer des dépressions nerveuses chez les personnes concernées.

Naturalisation des Turcs!

Toutes ces mesures restrictives ont pour but de contraindre les jeunes immigrés soit à quitter le pays, soit à y rester par le biais de la naturalisation...

En dépit des apparences qui peuvent sembler positives, l'assouplissement de la procédure de naturalisation ne constitue en fait qu'une sorte de chantage. Elle est imposée comme une alternative à la reconnaissance des droits humains. Ceux qui ne sont pas naturalisés seront toujours considérés comme de "mauvais étrangers" et resteront des marginaux dans la société. C'est honteux pour les dirigeants belges, alors que d'autres pays européens, telle la Suède, la Norvège, le Danemark ont déjà reconnu les droits politiques aux immigrés, du moins au niveau des élections locales, et étudient même les moyens de leur permettre de participer aux élections législatives, sans être obligés de se faire naturaliser.

En plus, la naturalisation sur papier ne changera jamais le sort des Turcs et des Marocains, basanés, tant qu'une politique d'intégration véritable ne sera pas appliquée dans la vie sociale, scolaire et politique.

Néanmoins, après l'adoption de cette loi, on assistera à un accroissement considérable des demandes de naturalisation parmi les jeunes immigrés de Turquie. Même sans que cette loi ne soit appliquée, la plupart de ces jeunes n'ont pas d'autre choix, à cause de la situation économique, sociale et politique dans leur pays d'origine.

Tout d'abord, avec 3,5 millions de chômeurs complets, selon les chiffres officiels, et prêt de 10 millions de chômeurs partiels, les jeunes immigrés n'ont aucune chance de trouver un emploi en Turquie. Même lorsqu'il y a du travail, leur intégration dans la société turque est aussi difficile que celle en Belgique.

Pourtant il y a plusieurs obstacles devant un Turc qui a envie de se naturaliser à l'étranger. Le plus important de ces obstacles est le fait que les immigrés d'origine turque, malgré l'éloignement et le déchirement de plus de vingt ans, restent toujours attachés à leur pays d'origine dans les sentiments très profonds d'appartenance et de religion.

Bien entendu, pour les raisons citées dans le chapitre précédent, les immigrés chrétiens ou kurdes provenant de Turquie ne se trouvent pas dans le même état psychologique. Les problèmes d'intégration, propres à eux, doivent être étudiés dans le contexte des réfugiés politiques et apatrides en général. Malgré toute nostalgie envers leurs pays natal, étant des citoyens réjétés et persécutés par l'Etat turc, ils sont plus aptes à l'intégration dans la société d'accueil.

Pour les immigrés d'origine turque la peur d'être

considéré comme un "traître" dans une masse d'immigrés dont les sentiments d'appartenance à la nation turque sont très forts, est si profonde que même les immigrés turcs ayant envie de se naturaliser dans le pays d'accueil n'osent pas le faire pour ne pas être exclus de la communauté turque. C'est la raison pour laquelle, malgré la modification du Code de nationalité en 1981, qui permet de se naturaliser dans un autre pays sans perdre la nationalité turque, le nombre des demandeurs de la nationalité belge n'a pas dépassé quelques dizaines.

Si Ankara a adopté le principe de la double nationalité 3 ans plus tôt que Bruxelles, ce n'est pas la conséquence d'une ouverture d'esprit inattendue des généraux turcs, mais plutôt une précaution contre une éventuelle désertion massive de jeunes immigrés turcs dans l'avenir. Ils savent très bien que presque un million de jeunes à l'étranger, compte tenu du fait que le chômage continuera à augmenter dans le pays d'origine et des difficultés de réadaptation à la société de Turquie, seront obligés de rester dans les pays étrangers. En cas de naturalisation, ils se détacheront totalement de leur pays d'origine.

Or, la Turquie a toujours besoin de leurs contributions financières en devises. Pour pouvoir tirer le maximum des jeunes immigrés, le gouvernement turc a déjà inventé une nouvelle méthode: Selon la loi, chaque citoyen turc, y compris les immigrés, doit faire un service militaire de 18 mois, l'alternative de l'objection de conscience n'existant pas. Le fait de quitter le pays d'accueil pour une durée de 18 mois pour cause de service militaire, peut entraîner la perte de l'emploi. D'autre part, il ne faut pas oublier que, pour un jeune qui fut élevé en Europe, il est très dif-

ficile de supporter les pratiques militaristes en vigueur dans l'Armée turque. S'il veut diminuer la durée de ce service pénible, le jeune immigré peut bénéficier, selon une loi adoptée en 1980, de la possibilité de service militaire à terme de 2 mois. Pour cela, il doit payer une coquette somme en devises à l'Armée turque. Jusqu'au début de l'année 84, la somme exigée était 20.000 DM (400.000 FB). A cause de l'impossibilité de récolter cet argent, seulement 17.059 jeunes immigrés avaient pu payer cette somme pour faire un service militaire à court terme. Ayant constaté que la somme élevée de ce tribut joue un rôle dissuasif et que bon nombre de jeunes préfèrent être dans l'expectative, les autorités militaires ont récemment abaissé cette somme à 15.000 DM (300.000 FB).

Pour les dirigeants turcs, l'une des raisons d'adopter le principe de double nationalité est de ne pas perdre cette source de devises.

Mais malgré la possibilité d'acquérir la double nationalité, sous la crainte de perdre l'appartenance nationale ou religieuse, beaucoup de candidats se trouvaient dans l'expectative. L'adoption de la Loi Gol a été une bonne occasion pour les autorités turques pour lancer une campagne en faveur de la naturalisation tout en gardant la nationalité turque.

Les immigrés turcs qui étaient inculqués jusqu'alors de la suprématie de la race turque et de l'islam, se sont trouvés, après l'adoption de la loi Gol, devant une nouvelle propagande diffusée par les journaux turcs pro-gouvernementaux:

"La double nationalité a trouvé un grand intérêt: **PREND TON PASSEPORT ET DEVIENT EUROPEEN...** Pour être de nationalité belge, il ne faut plus renoncer à la nationalité turque. Un Turc naturalisé

ne perdra aucunement ses droits en Turquie". (*Hürriyet*, 28.7.1984)

"Voilà la différence entre la RFA et la Belgique: ENCOURAGEMENT DE LA DOUBLE NATIONALITE... Les citoyens turcs peuvent bénéficier de tous les droits des citoyens belges par la naturalisation et peuvent également rester dans la nationalité turque." (*Tercüman*, 21.7.1984)

En effet, les conséquences de l'application des primes au retour en RFA ont été alarmantes pour les autorités turques. Le retour inattendu de plus de 300.000 ressortissants turcs a augmenté le nombre des chômeurs dans le pays tout en tarissant une source permanente de devises d'une part, et d'autre part, a provoqué plusieurs problèmes socio-culturels à cause de la difficulté de réadaptation des jeunes immigrés à la société d'origine.

Pour cette raison, la naturalisation, tout en gardant la nationalité turque, paraît comme la meilleure solution pour les autorités turques.

Dans la même presse turque, on annonce les avantages de la naturalisation:

"En cas de chômage, on ne sera pas dans le danger d'être renvoyé au pays d'origine.

"On aura des chances égales à celles des Belges pour trouver un emploi.

"Alors que les étrangers sont toujours privés de droits de vote et d'éligibilité, les Turcs naturalisés pourront voter et poser leur candidature aux élections belges.

"Il sera possible de voyager dans tous les pays européens, avec le passeport européen et sans obligation d'obtenir un visa.

"Il sera possible de chercher un travail dans tous

les pays de la Communauté européenne sans être obligé d'avoir un permis de travail.

"Ceux qui veulent ouvrir un commerce ne seront plus obligés de demander une carte professionnelle, ils peuvent exercer, sans limitation, n'importe quel commerce.

"Il n'y aura plus de difficultés dans la demande de crédit." (*Hürriyet*, 4.8.1984)

Même les provisions de la loi Gol qui suppriment pratiquement le regroupement familial et prévoient la limitation de la présence des immigrés dans certaines communes ont été acceptées sans objection par les missions diplomatiques turques, en pensant à leurs effets persuasifs à la naturalisation. Quand le gouvernement belge a annoncé son initiative pour la prime de retour, c'était une autre occasion pour la presse turque d'inciter les immigrés turcs à la naturalisation:

"Est-ce qu'il est possible d'entamer un retour en échange de 500.000 FB? Les chômeurs seront soumis aux mesures repressives... Donc, la seule solution: LE PASSEPORT BELGE." (*Hürriyet*, 4.8.1984)

Conclusion

Compte tenu de tous les faits cités plus haut, l'immigration se trouve dans un dilemme par rapport à la naturalisation. D'une part le sentiment d'appartenance, la crainte d'être traité comme traître et la peur d'écartèlement et de déchirement, d'autre part les réalités de la vie quotidienne: le chômage galopant dans le pays d'origine, un accès plus facile aux moyens de promotion sociale et culturelle de la société d'accueil, une liberté de circuler et de chercher l'em-

ploi le plus convenable dans les pays-CEE. Il faut y ajouter aussi les éléments propres à la deuxième génération: des difficultés d'adaptation à la société d'origine, le coût très élevé pour bénéficier du service militaire à court terme en Turquie...

Les résultats de la récente pratique des primes de retour en Allemagne fédérale démontrent que la plupart des immigrés préfère tant que des moyens minimums de vivre existent, de rester dans le pays d'accueil. Est-ce que cette tendance peut aboutir à la naturalisation? Puisque les autorités turques l'encouragent en connaissant la possibilité de double nationalité, à long terme, on pourrait constater une augmentation des demandes de naturalisation.

Pourtant, il y a toujours un problème épineux surtout pour les jeunes immigrés qui n'ont pas encore fait leur service militaire. Les textes de la loi Gol ne sont pas clairs à ce sujet.

D'après *Le Soir* de 28 mai 1984, l'enfant immigré, possédant une double nationalité, est -en principe-, contraint de faire un double service militaire. "Bien sûr, fait-on remarquer au ministère, 'La Belgique n'extrade personne. Le jeune immigré n'est pas obligé d'aller, par exemple, en Turquie accomplir ses obligations de milice. Mais s'il refuse, il ne pourra sans doute plus jamais passer ses vacances en Turquie'. Ni rendre visite à la famille restée sur place... Si les contraintes familiales sont trop fortes, il lui est, évidemment, possible aussi de renoncer à la nationalité belge à l'âge de 18 ans, mais la loi précise que s'il est encore soumis aux obligations du service militaire, l'intéressé devra obtenir une autorisation du Roi.' Il semble que le gouvernement ait voulu se donner le maximum de

garanties de voir les immigrés devenir miliciens et compenser ainsi la baisse de la natalité belge."

Du côté de la Turquie où règne un militarisme sans précédent, c'est très difficile pour un jeune Turc de renoncer au service militaire. D'abord, le gouvernement turc n'accepte la double nationalité qu'à condition de faire le service militaire dans le pays d'origine. Puis, à cause du conditionnement militariste de la société, une telle attitude est considérée comme une vraie "trahison" aux yeux des gens même les plus proches.

Bien qu'en Allemagne Fédérale il y a des jeunes Turcs qui font leur service militaire dans l'Armée allemande et ainsi renoncent au service dans l'Armée turque, leur nombre est minime. Donc, sans résoudre le problème du service militaire en cas de double nationalité, il ne faut pas espérer à court terme, l'augmentation du nombre des candidats à la naturalisation dans la deuxième génération de l'immigration turque. Parmi les jeunes, qui optent pour la naturalisation immédiate, on retrouve ceux qui ont décidé de renoncer entièrement à leur attachement au pays d'origine, et ceux qui ont déjà effectué un service à court terme en payant la somme de 300.000 FB à l'Etat turc.

Le reste sera obligé d'attendre jusqu'à l'âge limite, c.à.d. 32 ans, pour pouvoir avoir une décision relative au service militaire, par conséquent à la naturalisation.

Quelle que soit l'option: se naturaliser ou bien rester dans le statut d'étranger, il est évident que, malgré toute illusion de retour au pays qui est toujours caressée dans les conversations, cette communauté n'est plus un phénomène passager pour la Communauté européenne.

D'une part le chômage croissant dans le pays d'o-

rigine, raison principale de leur départ de Turquie, et d'autre part, l'arrivée de la deuxième et troisième générations dont l'adaptation aux conditions de vie de la Turquie devient de plus en plus difficile, obligent même ces immigrés les plus étrangers à renoncer à leur illusion de retour et à s'installer, bon gré mal gré, dans les pays industrialisés.

Qui plus est, compte tenu des relations privilégiées de la Turquie avec la Communauté européenne, il est très difficile de traiter les problèmes de l'immigration turque dans le cadre des relations avec les pays extra-européens.

Comme cela est déjà expliqué dans le premier chapitre de cette étude, la République de Turquie a, il y a plus de soixante ans, choisi l'intégration dans la famille européenne comme un objectif stratégique pour le nouvel Etat. C'est ce choix qui a abouti déjà dans les années 50 et 60 à l'affiliation turque au Conseil de l'Europe, à l'Alliance atlantique et à l'acquisition du statut de "membre associé" de la Communauté européenne.

L'accord bilatéral turco-CEE de 1963 prévoit l'intégration entière de la Turquie dans les Communautés européennes dans l'avenir. Cet accord stipule aussi la libre circulation des travailleurs turcs à partir de l'année 1986 dans les pays-CEE. Si la mise en application de ce processus a été suspendue, après le coup d'Etat militaire de 1980, par la décision unilatérale des Communautés européennes; en cas d'un éventuel changement politique dans les années qui viennent, les Dix ou Douze seront obligés de s'engager à poursuivre cette procédure qui peut aboutir à rendre aux citoyens turcs le statut de ressortissants des pays-CEE.

Pourtant, même l'adhésion turque à la CEE ne se-

ra jamais une solution miraculeuse pour les problèmes des ressortissants turcs. Comme tous les autres immigrés, les ressortissants turcs, eux aussi, n'arriveront jamais à des solutions véritables sans avoir obtenu les droits politiques.

Depuis les élections communales belges de 1982, on parle très rarement du droit de vote et d'éligibilité des immigrés aux élections locales. On est incontestablement encore très loin des prochaines élections qui auront lieu en 1988. Après l'occasion manquée de 1982, cette revendication de l'immigration n'est peut-être pas considérée si urgente pour le moment. On peut dire que l'offensive xénophobe et raciste du gouvernement Martens-Gol et de certain nombre de résultats que les partis de droite ont obtenus aux dernières élections grâce à leur campagne électorale mensongère, oblige les forces démocratiques belges et immigrées qui avaient participé au mouvement Objectif 82 de consacrer tous leurs efforts à la défense des droits acquis de l'immigration, tout en mettant à l'écart les revendications politiques.

Pourtant, le temps passe très vite. Tout en luttant pour les droits acquis, les forces démocratiques, belges ou immigrées, doivent ne jamais reculer et maintenir toujours vivante cette revendication fondamentale. La seule arme efficace contre les attaques des milieux xénophobes et racistes qui ne cesseront jamais tant que la crise économique persistera, c'est le droit de vote et d'éligibilité de tous les immigrés sans la moindre distinction entre ressortissants des pays CEE et non-CEE.

Seulement, le jour où ce droit aura été acquis, chaque politicien devra réfléchir au moins deux, trois fois avant de prendre une position à l'égard de l'im-

POPULATION IMMIGREE EN BELGIQUE 878.577

Italiens	279.700
Marocains	105.133
Français.	103.512
Hollandais	66.233
Turcs	63.587
Espagnoles	58.255
Autres nationalités.	202.157

REPARTITION REGIONALE DES TURCS

Flandre	30.691
Wallonie	17.076
Bruxelles	15.820

REPARTITION SELON LES AGES

0-6 ans	12.478
7-18 ans.	17.780

REPARTITION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE

Energie et eau (y compris les charbonages) . .	54,18 pc
Extraction et transformation de minerais non-énergétiques, industrie chimique. . .	6,59 pc
Bâtiment et génie civil	6,05 pc
Industries manufacturières	12,34 pc
Divers (bois-scieirie, agriculture, secteurs de service, nettoyage, etc.)	20,34 pc

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES TURCS EN BELGIQUE EN 1983:

Nombre de nouveaux nés	2.337
Décés	83 personnes
Mariages	116 actes civils
Retours en Turquie	54 familles

(Source: *Recensement au 1er mars 1981 en Belgique*, Données issues des Consuls de Turquie en Belgique)